



COMMUNE DE SIMANDRE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 février 2026 à 19h00 à la mairie (13 présents), 2 absents excusés ayant donné pouvoir et 3 absents non excusés.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121.15 du CGT, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Madame Karine BOURBON est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des présents, le compte-rendu du 27 janvier 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour décide :

1. De créer un emploi permanent d'attaché territorial pour occuper les fonctions de secrétaire générale de mairie à temps complet, à compter du 01 mars 2026. Se réserve le droit de recruter un agent contractuel en vertu de l'article L. 332-8 7° du code de la fonction publique. Dit que la rémunération sera fixée selon la base de la grille indiciaire relevant du grade d'attaché territorial et que les dépenses correspondantes seront prévues au budget.

2. Entend diverses informations et questions :

- M. le maire demande à rajouter dans le compte-rendu précédent M. Lionel DESBOIS dans la liste du groupe de travail pour le restaurant de la gare.
- Prochaine réunion du conseil (vote du budget 2026) fixée au mercredi 04 mars 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H40.

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 14 février 2026 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Le Maire,
Christophe GALOPIN

La secrétaire de séance,
Karine BOURBON

